

Montigny-le-Bretonneux, le 27 juin 2022

## **Création des épreuves inter-régions de Cyclo-cross à partir de la saison 2022-2023**

A la suite des séances du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral, la FFC met en place une nouvelle offre de compétition entre le niveau régional et le niveau national des manches de Coupe de France en créant des épreuves inter région de Cyclo-cross.

Le territoire national est découpé en 4 zones inter-régionales :

- Zone NORD-OUEST : Normandie + Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire
- Zone NORD-EST : Hauts de France + Ile de France + Grand Est + Bourgogne Franche Comté
- Zone SUD-OUEST : Nouvelle Aquitaine + Occitanie
- Zone SUD-EST : Auvergne-Rhône-Alpes + Provence Alpes Côte d'Azur + Corse

Une manche inter-régionale par zone sera organisée lors du 1<sup>er</sup> week-end d'octobre. Chaque organisateur aura la liberté d'organiser son épreuve le samedi 1<sup>er</sup> ou le dimanche 2 octobre 2022. Les engagements seront ouverts à tout type d'entité engageante (Clubs, Comités départementaux, Comités régionaux) et seront à effectuer sur la plateforme d'engagements aux compétitions à partir du site internet de la FFC selon une période définie par le règlement particulier.

Les catégories :

- Cadettes : 30 minutes de course
- Cadets : 30 minutes de course
- Minimes Filles : 20 minutes de course
- Minimes Garçons : 20 minutes de course

Les épreuves inter-régionales sont organisées pour permettre aux sportifs et sportives de se qualifier aux manches de Coupe de France ayant lieu quelques semaines plus tard. Le règlement particulier sera diffusé prochainement détaillant les quotas de qualification.

Les épreuves inter-régionales pourront être le support d'autres épreuves régionales de Cyclo-cross (catégories Ecoles Françaises de Cyclisme, Juniors, Elites, Femmes et Hommes).



Site internet : [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr)

### **À propos de la Fédération Française de Cyclisme**

Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports. Elle a pour mission l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes.

Elle regroupe plus de 2 500 clubs affiliés et compte près de 105 000 licencié.e.s. La FFC, c'est également 9 disciplines fédérales : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, BMX Freestyle, Cyclo-cross, Polo vélo, cyclisme en salle et vélo couché.

Son siège social est implanté au sein du Centre National du Cyclisme, à Saint-Quentin-en-Yvelines, Pôle France qui accueillera les épreuves de Cyclisme sur piste et de BMX race lors des Jeux Olympiques de Paris 2024.